



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Centres techniques industriels

Question écrite n° 862

### Texte de la question

M. Jean Tardito attire l'attention de M. le ministre du budget sur le traitement fiscal des centres techniques industriels. Ces organismes repondent a de nombreuses demandes de PME-PMI pour la maitrise des technologies de pointe. Ils sont devenus un outil indispensable au maintien d'un tissu industriel dense et vivant. Des menaces pesent pourtant sur ces organismes d'utilite publique : leur place dans la CEE de demain ; l'avenir reserve aux taxes parafiscales qui concourent a leur financement ; la possibilite pour les CTI de recuperer la TVA et de ne pas etre imposables a la taxe sur les salaires. Aussi lui demande-t-il ce que son ministere compte entreprendre pour l'avenir des centres techniques industriels.

### Texte de la réponse

Le regime de TVA des centres techniques industriels et les consequences financieres qui s'y attachent sont en cours d'examen. Les conclusions de cette etude seront des que possible portees a la connaissance de l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Tardito Jean](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 862

**Rubrique :** Politique industrielle

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1373

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3671